

AFFAIRE N° 2 - Emprunt de 10.000.000. francs CFA. à contracter auprès de la C.C.C.E. et qui serait destiné au financement à concurrence de 25 % de son coût du projet de construction de 24 classes et 3 logements à "CHATEAU-MORANGE".

Le Maire donne lecture du rapport ;

Bâtiments

* Messieurs,

Lors de sa séance du 29 Août dernier, le Conseil Municipal avait décidé la construction d'un groupe scolaire à "CHATEAU-MORANGE", comprenant 24 classes - 2 bureaux - 1 réfectoire - 1 cuisine et 3 logements, pour une dépense totale de 40.000.000. frs.CFA.

L'arrêté préfectoral N° 1922 du 2 Octobre 1962 subventionne à concurrence de 75 % de son coût le projet de construction en cause.

Par sa lettre N° 1022 du 9 Novembre dernier, Monsieur le Directeur de la C.C.C.E. m'a fait savoir qu'il ne serait possible de solliciter de son Etablissement un prêt à long terme pour compléter les moyens de financement mis à la disposition de la Commune.

J'estime, Messieurs, que cette offre est très intéressante et je vous demande de me faire connaître votre avis.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, autorise par ces motifs le Maire à contracter un emprunt de 10.000.000. francs CFA auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE aux conditions de cet Etablissement et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être versées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE. "

LE MAIRE : Il s'agit, Messieurs, de la construction du groupe scolaire du "CHATEAU-MORANGE" sur le terrain que nous avons acheté à la S.I.D.R.

Les plans sont déjà approuvés. Les travaux seront mis en adjudication le 6 Décembre prochain.

Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

Persone ne demandant la parole, le Maire met aux voix l'adoption du rapport.

Approuvé
Il s'agit de la construction du groupe scolaire du "CHATEAU-MORANGE" sur le terrain que nous avons acheté à la S.I.D.R.
P. le Maire absent, en mission
Le Secrétaire Général
Signé: Cluchard. x

Adopté à l'unanimité.